



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
COMPANS
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LAGNY-SUR-MARNE
3 RUE DELAMBRE
77405 LAGNY SUR MARNE CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

3642-021362-0072-0



Vos références

Numéro fiscal : 47 40 779 605 100
Référence de l'avis : 24 77 4143692 76
Contrat de prélèvement : P377001559431
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P377001559431

Numéro de propriétaire : 123 +00157 B

Département d'imposition : 77
SEINE-ET-MARNE
Commune d'imposition : 123
COMPANS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 77222

SA LMS SA
9 RUE DE LA LITTE
92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Somme à prélever

47 960,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR76 3000 3037 100X XXXX XXX4 909
Identifiant de la banque : SOGEFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP LAGNY-SUR-MARNE
3 RUE DELAMBRE
77405 LAGNY SUR MARNE CEDEX
Tél : 01 60 07 87 00

• pour le montant de votre impôt :

SDIF MELUN
CELL FONC DEPARTEMENTALE - MEAUX
PLACE DE L EUROPE
77337 MEAUX
Tél : 01 64 41 77 57

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux communal passe de 37,00 % à 38,00 %

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBDMTS	PROPRIETAIRE	SA LMS SA

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	37,00 %	%	4,58 %	0,58 %	6,94 %	0,46 %	
	Taux 2024	38,00 %	%	4,58 %	0,587 %	6,94 %	0,424 %	
	Adresse	3 RUE NEWTON						
	Base	87493		93499	93499	94374	93499	
	Cotisation	33247		4282	538	6550	396	
	Cotisation lissée	34351		4366	552	6550	396	46215
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023	30306		3882	487	-	377	
	Cotisation 2024	34351		4366	552	6550	396	46215
	Variation	+13,35 %	%	+12,47 %	+13,35 %	- %	+5,04 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 2285910 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 572044808. Il est rappelé qu'un lissage de - 601 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans. Références administratives : 770 01 112 222 123 123 M U					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		1745
					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
					Montant de votre impôt		47960

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.